



AVIS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS FDVA 1 - 2025

FORMATION DES BENEVOLES (format pluriannuel)

La Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
(DRAJES de Normandie)

La commission régionale consultative a été consultée le 27 mai 2025 pour donner un avis sur les propositions de financement établies par les services de l'État. Le Préfet de Région a validé les décisions définitives d'attribution des subventions qui sont désormais consultables.

La liste des dossiers déposés sur Le Compte Asso est disponible ci-dessous, **classée par numéro interne du service instructeur (OSIRIS), le sous type de financement, le numéro de demande sur Le Compte Asso, le numéro SIRET, le nom de l'association, le code postal, l'intitulé de l'action, le montant accordé sur une année et les observations.**

Seuls les projets ayant une envergure régionale ou interdépartementale et qui relevaient des "nouveaux projets" ou de "fonctionnement" ou de la "formation des bénévoles" ont été instruits par la direction régionale et figurent dans ce cas dans la liste des projets relevant du niveau régional (DRAJES).

Cette liste a vocation à être diffusée à titre d'information aux porteurs de projets. Cependant, seuls les courriels ou courriers de notification ou les arrêtés d'attribution font foi. Ils seront adressés par courriel ou courrier ou directement sur Le Compte Asso à chaque association.

Recherche rapide
Ctrl + F

Rechercher x

⚙

Précédent Suivant

FDVA 1 pluriannuel – Formation des bénévoles : DRAJES de Normandie

N° Action Osiris	Sous-Type financement	N° Dossier Compte Asso	N° Siret	Nom de l'association	Code postal	Intitulé	Montant accordé en € sur 1 an des CPO 2025	Observations des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs CPO
DR-NORM-23-0194-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	23-065321	79523196800046	BANDE DE SAUVAGES	14120	Coopération et intelligence collectif dans le milieu associatif et au service de la transition écologique et sociale	1 800	Dernière année de la convention pluriannuelle d'objectifs en 2025
DR-NORM-24-0057-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	24-053372	51756349000021	COLLECTIF D'ACTEURS POUR LA FORMATION ASSOCIATIVE EN REGION	14078	Organisation des sessions de Certificats de Formation à la Gestion Associative de 2024 à 2026	8 400	Deuxième année de la convention pluriannuelle d'objectifs en 2025
DR-NORM-24-0078-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	24-042294	43027098300066	LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR DE LA MANCHE	50000	Mieux réussir la rencontre avec les bénéficiaires	2 800	Deuxième année de la convention pluriannuelle d'objectifs en 2025

DR-NORM-24-0108-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	24-060173	88778516000011	DES CAMPS SUR LA COMÈTE	76160	Formation aux activités de pleine nature favorisant la transition écologique	1 400	Deuxième année de la convention pluriannuelle d'objectifs en 2025
DR-NORM-24-0144-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	24-037351	39536928300027	STRUCTURE ASSOCIATIVE D'AIDE AUX ASSOCIATIONS	14200	D'un bénévolat d'action à dirigeant, avançons ensemble par étapes !	0	
DR-NORM-25-0103-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	25-054764	84939795500030	FEDERATION REGIONALE DES CENTRES D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE NORMANDIE	14000	Outiller les bénévoles des CIDFF afin de leur permettre d'accompagner les équipes	0	
DR-NORM-25-0136-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	25-057898	31938081200093	MJC DE NORMANDIE	76190	Certificat de Formation à la Gestion Associative - le CFGA en Seine-Maritime - Action pluriannuelle mutualisée	7 000	Avis favorable au format pluriannuel (7000€/an) *
DR-NORM-25-0140-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	25-061027	77566669600908	SECOURS CATHOLIQUE Secours Catholique Délégation Orne Calvados	14000	Formation accueil-écoute-accompagnement	0	
DR-NORM-25-0153-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	25-050785	77566669603365	SECOURS CATHOLIQUE SECOURS CATHOLIQUE - DELEGATION HAUTE-NORMANDIE	76100	OBJECTIF DE FORMATION 1 : S'ENGAGER COMME NOUVEAU BENEVOLE ET DEVELOPPER DES COMPETENCES TECHNIQUES	0	
DR-NORM-25-0153-2	Formation des bénévoles - pluriannuel	25-050785	77566669603365	SECOURS CATHOLIQUE SECOURS CATHOLIQUE - DELEGATION HAUTE-NORMANDIE	76100	OBJECTIF DE FORMATION 2 : DEVELOPPER LES COMPETENCES DES BENEVOLES REGULIERS	0	
DR-NORM-25-0153-3	Formation des bénévoles - pluriannuel	25-050785	77566669603365	SECOURS CATHOLIQUE SECOURS CATHOLIQUE - DELEGATION HAUTE-NORMANDIE	76100	OBJECTIF DE FORMATION 3 : S'ENGAGER COMME BENEVOLE EN RESPONSABILITE	0	
DR-NORM-25-0189-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	25-025519	32985738700016	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT MOUVEMENT LAÏQUE D'ÉDUCATION POPULAIRE DITE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE	14000	CFGA ORNE	3 750	Avis favorable au format pluriannuel (3750€/an) *
DR-NORM-25-0189-2	Formation des bénévoles - pluriannuel	25-025519	32985738700016	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT MOUVEMENT LAÏQUE D'ÉDUCATION POPULAIRE DITE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE	14000	CFGA MANCHE	0	
DR-NORM-25-0227-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	25-061742	30871316300035	CENTRE D'ANIMATION LES UNELLES	50200	Formations des associations	4 500	Avis favorable au format pluriannuel (4500€/an) *

DR-NORM-25-0239-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	25-055466	51988351600014	GRAINES DE PARENTALITE	76000	Formation continue des bénévoles en allaitement maternel	0	
DR-NORM-25-0254-1	Formation des bénévoles - pluriannuel	25-057222	77566314900315	MOUVEMENT ATD QUART MONDE Mouvement ATD Quart Monde Normandie	14000	Se former et prendre sa place à chaque étape de l'engagement dans le Mouvement ATD Quart Monde 2 "Formation à la prise de parole et au développement de la pensée par l'Université populaire Quart Monde" et 3 "Consolidation de l'alliance"	0	
						MONTANT TOTAL en euros	29 650	

* La convention pluriannuelle est valable pour les années 2025– 2026 et 2027 et révisable chaque année. La subvention au format pluriannuel est attribuée pour une durée de 3 ans (2025-2026-2027), à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve :

- * De l'inscription des crédits de paiements en loi de finances ;
- * Du respect par l'association des obligations mentionnées dans les articles 1,5, 6, 8 et 11 de la convention initiale, sans préjudice de l'application de l'article 12 de la convention.